

Un laboratoire pour la qualité de vie urbaine



Pierre Laconte Président de la Fondation pour l'environnement urbain

Louvain-la-Neuve a constitué dès le départ une aventure très spécifique, exprimant la volonté de la Communauté universitaire de l'UCL de recréer le milieu urbain de Louvain, son lieu d'implantation historique.

L'UCL, sous l'impulsion de Michel Woitrin, son Administrateur général, prit la décision de réaliser, sur un territoire non bâti situé à 27 km du centre de Bruxelles, un ensemble universitaire et urbain diversifié, à l'image de la ville médiévale. Le fait que le gouvernement de l'époque ait voulu empêcher l'UCL d'être le promoteur d'une nouvelle ville, en faisant voter une loi l'empêchant de vendre ses terrains, s'est révélé être bénéfique, puisque l'université, en utilisant une loi hollandaise de 1824, toujours en vigueur, a réalisé la totalité de son développement en ne cédant que des baux emphytéotiques (27 à 99 ans), ce qui lui a permis de mettre en œuvre sans entraves sa vision de l'urbanisme.

La forte densité et la contiguïté des constructions, la qualité des espaces publics, exclusivement réservés aux piétons, l'accessibilité, dès 1976, par chemin de fer, le contrôle de l'architecture, des matériaux et des gabarits et l'absence d'immeubles en hauteur ont pu contribuer à créer un paysage urbain attractif. Par ailleurs, l'attention portée à la qualité de l'air et de l'eau, le chauffage collectif au gaz naturel, l'éégouttage séparatif, la collecte des eaux pluviales dans un bassin de retenue traité en lac d'agrément, ont contribué à la qualité environnementale. Ce dernier constitue un exemple de synergie entre l'économie des moyens et la qualité environnementale, puisqu'il retient l'eau pluviale au lieu d'augmenter le débit des cours d'eau en aval, et constitue un atout paysager favorable au développement résidentiel.

Ainsi la population non universitaire est devenue dès 1980 majoritaire, attirée par la diversité des activités culturelles. L'ouverture en 2005 du centre de commerces et de loisirs L'esplanade et la nouvelle rue Charlemagne ont apporté une diversité accrue d'offre de

commerces, parallèlement à une diversité accrue de clients et de résidents. Le succès appelle aujourd'hui à un projet de doublement de sa surface, accompagné d'une extension de l'offre de logements. Par ailleurs, la transformation prochaine de la gare, trentenaire, en un terminal du Réseau Express Régional bruxellois, augmentera fortement sa fréquentation.

Ces investissements constituent pour Louvain-la-Neuve un changement d'échelle vers un pôle de services régional. Celui-ci constitue un nouveau défi et appelle à une gouvernance élargie, garante du maintien de la qualité environnementale et urbaine de l'ensemble, mais dont l'UCL n'est plus l'acteur dominant.

En effet au niveau communal, la ville a adapté ses services à une population en expansion et pourra jouer un rôle accru dans la gestion des équipements urbains.

« Les investissements à LLN constituent un changement d'échelle vers un pôle de services régional » Pierre Laconte

Les institutions régionales se sont renforcées en parallèle avec le développement des communes voisines, en particulier la ville de Wavre.

La collaboration avec l'Intercommunale du Brabant wallon constitue à cet égard un précédent intéressant pour des partenariats public-privé futurs. Espérons que ce modèle puisse engendrer d'autres partenariats bénéfiques au développement de l'ensemble urbain et universitaire diversifié centré autour d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre.

Enfin la société nationale des chemins de fer constitue un partenaire indispensable. Son intérêt est de desservir des migrants quotidiens venus en voiture des communes environnantes, en leur offrant de l'espace de stationnement, tandis que l'intérêt de la Ville est de réserver un maximum d'emplacements pour les habitants et les utilisateurs du site. Un arbitrage doit permettre une synergie entre ces objectifs. ■